

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017

ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal du Conseil du 05/12/2016
3. Offre de formation
4. Demandes de subvention :
 - concours European Human Rights Moot Court Competition
 - association des étudiants juristes d'affaires de Strasbourg (AEJAS) – certificat de spécialisation
 - concours européen des droits de l'Homme René Cassin
5. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Mme Catherine BIERENT, Chargée de mission filière AES
Mme Peggy DUCOULOMBIER, Vice-Doyen Master Droit
M. Etienne MULLER, Vice-Doyen Licence Droit
Mme Elsa DONGOIS, Responsable administrative

Membres élus :

Collège A

Mme Catherine HAGUENAU- MOIZARD, Mme Caroline KLEINER, M. Jean LAPOUSTERLE, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE M. Jean-Maternelle STAUB, M. Jean-Patrice STORCK

Collège B

M. Thomas BOULLU, Mme Fabienne GAZIN, M. Patrice HILT, Mme Delphine PORCHERON, Mme Christel SIMLER, M. Bruno TRESCHER, M. Salim ZEIBAK

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

M. Ouran DAUBER, Mme Agathe WALTER, Mme Ségolène TAGLANG

MédiaDroit :

M. Darius RAFIEE DEMNEH, Mme Anne-Charlotte GERHART, Mme Alix GUEGAN, Mme Maëva ZARA, M. Olivier TRARBACH

UNI :

Mme Karine VIGNET, M. Michel ANDREU-SANCHEZ

Personnalités extérieures :

M. Cédric LUTZ-SORG, Bâtonnier de l'Ordre des avocats,

M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg,

Mme Isabelle KUHN-MAGRET suppléée par Me Thierry BECHMANN, représentant de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin,

Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT à Mme Catherine HAGUENAU- MOIZARD

Mme Estelle NAUDIN à Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE

M. Dominique RITLENG à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD

Collège B

Mme Monica HUBELE à M. Salim ZEIBAK

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

M. Antoine SCHMITT à M. Ouran DAUBER

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Mme Frédérique BERROD, directrice de la Fédération de recherche,
Mme Sylvie LACAULE représentante de Mme Martine GEMMERLE, directrice par intérim du SCD

Membres élus :

Personnalités extérieures :

M. Franck NAFFIEN, représentant de l'Ordre des experts comptables

Etaient absents :

Membres de droit et invités :

M. Nicolas MOIZARD, directeur adjoint Fédération Recherche
M. Quentin URBAN, directeur de l'IEJ

Membres élus :

Collège des BIATSS :

M. Christian DERRIEN

Personnalités extérieures :

Mme Sonia KLEISS-MAGRET, représentante CCI Strasbourg et Bas-Rhin
Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, Conseil Régional d'Alsace
M. Thierry GHERA, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants, présents ou représentés	35

Mme le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h05.

Elle énonce les procurations et les personnes excusées puis aborde l'ordre du jour.

1. Informations du doyen

- Le séminaire intensif de révision a pu se dérouler grâce aux doctorants contractuels durant la semaine précédant les examens du premier semestre. Les étudiants en licence 1 se sont inscrits en très grand nombre notamment en droit civil, droit constitutionnel et histoire du droit. Un IDEX a été sollicité et a été accepté pour le second semestre afin de bénéficier de trois groupes par matière au lieu de deux. Lors du bilan avec les doctorants, il est apparu que

le nombre d'étudiants présents par groupe a varié entre 7 et 25 étudiants pour 5 heures de révisions qui ont été en grande partie suivies intégralement.

Mme le Doyen remercie les enseignants référents d'amphithéâtre qui ont orienté les doctorants dans la mise en place de ce séminaire. Les doctorants ont fait preuve d'une grande disponibilité et ont ajusté leur pédagogie en fonction du nombre d'étudiants dans leur groupe. Les retours des étudiants participants ont été très positifs et certains aimeraient que ce séminaire ait lieu plus tôt en novembre. Les possibilités seront étudiées pour l'année prochaine en fonction des moyens matériels et des souhaits pédagogiques. Pour les rattrapages, des séminaires de révision vont avoir lieu sans inscription et au moyen d'une très large communication.

- Le projet Voltaire a reçu un accueil favorable lors de l'Assemblée de faculté. Une demande de financement a été réalisée auprès de l'Université qui a acceptée. Ce projet Voltaire se présente sous la forme d'une plate-forme composée de modules d'orthographe et de grammaire qui pourraient bénéficier à 1000 étudiants. Il s'adresse essentiellement aux étudiants de licence et à la marge aux étudiants de master. La procédure pour les inscriptions va être mise en place prochainement
- Un séminaire d'expression orale sera proposé aux étudiants de licence 3 et de master 1 pour acquérir des compétences orales. Une demande de financement a été réalisée auprès de l'université qui a accepté. Le séminaire se composera de cinq séances de deux heures par semestre et par groupe de 15 étudiants. L'objectif est de mieux gérer le stress, la respiration, le placement de la voix et la posture lors des examens oraux et des concours.
- Un nouveau site internet de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion va être mis en place pour un visuel plus interactif. La Direction des Usages Numériques (DUN) réalisera la conception du site sans que cela n'ait d'incidence financière pour la composante. La composante est en charge de l'actualisation des contenus et de leur édition.

2. Adoption du procès-verbal du 05/12/2016.

- En l'absence de demande de modification, le procès-verbal du 05/12/2016 a été adopté à l'unanimité.

3. Offre de formation

Mme le professeur Peggy DUCOULOMBIER rappelle que le nouveau dispositif de poursuite d'étude et de sélection au master a suscité un certain nombre d'interrogations et qu'une note sur la page du site internet a été déposée à ce sujet. L'impact pour la filière AES est important. Pour la filière Droit, il reste à confirmer le maintien du décret du 23 décembre 2016 ou la mise en œuvre d'un nouveau décret qui poursuivrait le système actuel pour la sélection en master 2.

M. Bruno TRESCHER soumet aux membres du Conseil de faculté le tableau du « Dispositif de sélection en master 1 AES ». Les étudiants qui sont inscrits en master 1 en 2016/2017 seront sélectionnés en master 2. Par contre, pour les étudiants de licence 3 inscrits cette année, la sélection s'opérera en master 1 dès la rentrée 2017 avec une capacité d'accueil de 70 étudiants et selon un corpus de prérequis.

Madame Peggy DUCOULOMBIER ajoute que pour la mention Islamologie, droit et gestion, la sélection s'opérera également à l'entrée du master 1 avec une capacité d'accueil de 25 étudiants. Les prérequis exigés sont l'obtention d'une licence droit ou licence de sciences politiques et la maîtrise du français pour les étudiants étrangers.

- Les membres du conseil de Faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur:
- Du dispositif de sélection en master 1 AES
- Du dispositif de sélection en master 1 Islamologie, droit et gestion

4. Demandes de subvention

- Concours European Human Rights Moot Court Competition

Le concours EHRMCC, est un concours international de plaidoirie simulé en langue anglaise sur le droit européen des droits de l'homme. Dans ce cadre, quatre étudiantes sollicitent un soutien financier de 600 euros à la Faculté de droit pour participer à la phase orale du concours. L'association ELSA (The European Law Students' Association), qui organise le concours, demandait 800 euros de frais et leur a accordé un soutien financier de 200 euros en plus de l'exonération des frais d'hébergement. Mme le Doyen propose d'apporter une aide financière à hauteur de 400 euros, ce qui représente 100 euros par étudiante.

Mme SIMLER pense qu'il faut faire une distinction entre les associations qui organisent les événements et les demandes des étudiants pré-sélectionnés pour un concours.

Mme le Doyen répond qu'il faut néanmoins inciter les étudiants à demander des aides à d'autres institutions. Mme HAGUENAU-MOIZARD ajoute que le sponsoring privé est possible.

Mme le Doyen propose d'élaborer des critères d'attribution de subventions pour les associations étudiantes afin d'apporter une grille de lecture en fonction des demandes pour le prochain conseil.

- Les membres du conseil de Faculté se sont prononcés en faveur de l'attribution de la subvention d'un montant de 400 euros.

Nombre de votants : 35

Nombre de voix pour : 34

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 1

- Association des étudiants juristes d'affaires de Strasbourg (AEJAS) – certificat de spécialisation

M. Jean-Patrice STORCK informe les membres du Conseil qu'en vue d'obtenir le certificat de spécialisation, l'AEJAS a obtenu en décembre, pour mémoire, 1000 euros. Trente étudiants se sont inscrits pour passer ce certificat et se rendront à Montpellier pendant un mois. Cette certification est obligatoire, elle fait partie intégrante de la formation et rassemble les 11 DJCE existants en France. De plus, c'est une vitrine pour le DJCE de notre Faculté et un moyen d'évaluer le niveau des étudiants et la qualité de nos enseignements. L'association demande une aide financière de 50 euros par étudiant soit 1500 euros pour couvrir une partie des frais. Madame le Doyen rappelle qu'une subvention avait été accordée en décembre dernier pour l'association des étudiants du master 2 Droit et gestion du Patrimoine dans des circonstances similaires car ce master propose également l'obtention d'un diplôme. En outre, ces deux masters sont particulièrement actifs pour obtenir des fonds. Madame le Doyen propose d'apporter une aide financière à hauteur de 1500 euros.

M. Darius RAFIEE DEMNEH confirme que la formation s'étendant sur un mois, les charges sont élevées pour les étudiants.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la subvention d'un montant de 1500 euros pour l'AEJAS.

- Concours européen des droits de l'Homme René Cassin

Madame Peggy DUCOULOMBIER rappelle que le concours CASSIN est le premier concours sur le droit européen des droits de l'homme uniquement en langue française. La phase orale se tient à Strasbourg et accueillera 30 équipes. Ce concours est depuis cette année organisé par la Faculté de droit en collaboration avec la Fondation Cassin. Un certain nombre de réunions et d'événements sont offerts par nos partenaires et la Faculté de droit a offert ces dernières années un cocktail de bienvenue.

Madame Elsa DONGOIS ajoute que la Faculté de droit octroie traditionnellement depuis plusieurs années une aide financière pour le concours Cassin. Le montant de l'aide financière de la Faculté de droit qui avait été établi dans le budget prévisionnel s'élève à 2500 euros et doit être approuvé par le Conseil de faculté.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur la subvention d'un montant de 2500 euros pour le concours CASSIN.

5. Divers

- M. Patrice HILT rappelle que les Journées Universitaires se tiendront les 2 et 3 février 2017 au Parc des expositions du Wacken. Les deux stands, celui de Droit et celui de l'Administration Economique et Sociale devraient accueillir entre 3500 et 4000 étudiants. Il remercie les associations qui s'investissent et sollicite également la présence des enseignants.

- M. Jean LAPOUSTERLE informe de la venue de M. BAIAS, doyen de la Faculté de droit de Bucarest qui donnera deux conférences, du 12 au 17 février prochain et de M. Alexandre NEYMANN qui interviendra autour des métiers du quai d'Orsay le 27 février.
- M. Darius RAFIEE DEMNEH signale que des étudiants se plaignent d'avoir plusieurs matières le même jour pendant les examens, parfois jusqu'à cinq matières, ce qui est très dense, et demande si une autre répartition est possible. Mme le Doyen assure que la mise en place des examens est très complexe en raison des exigences du calendrier, de la réalité des salles disponibles, de l'organisation des surveillances ainsi que du grand nombre de matières. Mme Astrid HATT ajoute que pour les licences, avec la contrainte de la session de rattrapage, les périodes d'examens sont écourtées et les matières sans TD doivent être planifiées sur une semaine au lieu de deux auparavant. Les épreuves avec un nombre d'inscrits important se déroulent en début de semaine afin que les enseignants qui ont de nombreuses copies à corriger, puissent avoir un délai de correction suffisant. Le hasard du choix des options fait qu'un étudiant peut passer jusqu'à cinq épreuves par jour mais il est impossible de partir de la situation individuelle de chaque étudiant.

Mme le Doyen remercie pour la présence et la participation.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil prend fin à 11H15.

Le Doyen,



Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

Dates des prochains Conseils de Faculté (ajustements possibles).

- Lundi 10 avril 2017
- Lundi 12 juin 2017